

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal de la séance tenue le 12 juin 2025 à 19h, à la salle des Commissions

Présents

Pour les autorités communales :	Mme Chantal GOOD (Municipale) M. Marc VERAGUTH (Président du CE) Mme Fanny BURKI
Pour les professionnels actifs de l'Établissement :	Mme Anne-Laure REYMOND M. Pierre-Alain DEMIERRE (Directeur)
Pour les parents d'élèves :	Mme Tiziana DUCRET Mme Vanessa RANDEWIJK M. Benjamin MIGY Mme Séverine PETITPREZ
Pour les milieux et organisations concernés par la vie de l'Établissement :	Mme Virginie Guisan (CAP) Mme Sandrine Ramò (AAEE)
Excusée :	
Pour les professionnels actifs de l'Établissement :	Mme Céline Pelet (Médecin scolaire)

1. Bienvenue et adoption de l'ordre du jour

Le Président ouvre la séance à 19h01.

L'ordre du jour est modifié. Présentation de Mme Séverine Petitprez, remplaçante de M. Benjamin Migy, inversion des points 2-3 avec adoption à l'unanimité des personnes présentes.

2. Présentation de Madame Petitprez

Mme Séverine Petitprez se présente, elle est présidente de l'APE depuis 7 ans maintenant et membre du comité depuis plus de 10 ans. Le Président lui souhaite la bienvenue et une belle collaboration au sein du Conseil d'Établissement.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mars 2025

Correction d'une coquille dans les divers pour le remplacement de Mme Pradel. Le procès-verbal du 20 mars 2025 est accepté à l'unanimité des personnes présentes avec remerciements à leur auteur.

4. Communication de la Direction des écoles

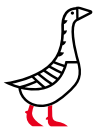
La Direction des écoles commence par saluer l'engagement de la Commune quant à l'organisation de l'inauguration du collège de Bois-Murat et mentionne les retours positifs de cette journée, événement marquant et important pour toute la structure scolaire. Elle poursuit en informant qu'elle rencontre des difficultés relatives au camp à Leysin. Des arrangements et discussions sont en cours avec les autorités communales afin de trouver des solutions adéquates. Le Président interroge la Direction des écoles sur les soucis évoqués, elle répond qu'elle ne souhaite pas entrer dans les détails pour le



moment, mais qu'elle reviendra sur le sujet ultérieurement. Les enjeux de fin d'année scolaire restent similaires aux années précédentes : de nombreux enfants seront déplacés, comme à l'accoutumée, pour des questions d'enclassement. Les autorités communales se questionnent sur la raison pour laquelle les inscriptions relatives à l'UAPE et les enclassements (communication) ne sont pas effectués simultanément. La Direction des écoles répond que le calendrier entre les deux organisations n'est pas similaire. Actuellement, les enclassements ne sont pas entièrement établis et une partie des décisions sera prise au dernier moment, soit le vendredi 20 juin 2025. Elles concernent principalement les élèves se trouvant dans une situation délicate (potentiel redoublement). Les critères d'enclassement restent inchangés, à savoir : la zone d'habitation (temps de déplacement), les fratries, la situation pédagogique et les élèves déjà déplacés, avec un retour sur zone si possible. De plus, les enclassements sont finalisés en fin d'année afin de constituer des classes les plus homogènes possible. Toutefois, dès le mois de mars, la Direction des écoles et l'AAEE se rencontrent afin de coordonner au maximum les enclassements et les accueils UAPE, dans une optique de collaboration et pour des questions de praticité pour les écoles, l'AAEE et les parents. La Direction des écoles précise que les besoins de l'AAEE peuvent justifier le déplacement d'un enfant. L'AAEE ajoute que, contrairement aux écoles, elle ne peut pas se permettre d'attendre le dernier moment, pour des raisons de capacité d'accueil et d'engagement du personnel. Elle s'appuie également sur les zones géographiques des enfants (habitation et école), avec une attention particulière pour les élèves de 1P. L'AAEE a toutefois retardé autant que possible l'envoi des contrats afin de se coordonner avec la séance d'information des 1P pour éviter des « surprises » aux parents. Elle informe que les déplacements et modifications de contrat ne concernent qu'environ 5 % de la totalité de ces derniers. Les autorités communales précisent également que les abonnements Mobilis et les inscriptions aux bus scolaires sont envoyés après les enclassements définitifs. La Direction des écoles conclut en indiquant qu'elle souhaiterait clôturer les enclassements le plus rapidement possible afin de simplifier les procédures liées aux recours. Le Président demande quels sont les délais et la procédure en vigueur. La Direction des écoles répond que les parents disposent de 10 jours de droit de recours dès la date d'envoi. Lorsque celui-ci est réceptionné par le Département, l'école en est informée dans les 3 à 5 jours ; dans le même temps, le Département accuse réception du recours auprès des parents et soumet une facture de CHF 400.– à régler dans les 10 jours afin de confirmer la procédure. L'école bénéficie du même délai pour traiter le recours (entre 0,5 et 1 jour de travail par dossier) et transmettre sa décision au Département. À ce jour, tous les recours à Épalinges ont été traités avant la rentrée scolaire, mais il n'est pas exclu que certains puissent être traités plus tardivement.

5. Retour inauguration du collège de Bois-Murat

L'inauguration des bâtiments A et D du collège de Bois-Murat, qui s'est déroulée le 10 mai dernier, a été une belle réussite. L'événement a rassemblé de nombreux acteurs du milieu scolaire, les élèves, leurs familles, et a bénéficié, en prime, d'une météo estivale. Organisée en deux temps, une partie officielle sur invitation avec discours et verrée le matin, suivie d'un moment portes ouvertes l'après-midi, la manifestation s'est déroulée sans le moindre accroc. Cette belle réussite est le fruit d'une collaboration entre les écoles (doyens, enseignants et élèves), l'AAEE, la bibliothèque, le CAP, les PPLS, l'association ACTE ainsi que les autorités communales, qui ont piloté l'organisation depuis septembre 2024. Un parcours ludique et interactif a permis de découvrir le collège et ses classes à travers divers ateliers créatifs, éducatifs, des expositions et des activités sportives. Les statistiques des parcours interactifs font état de 210 connexions pour le bâtiment A et 187 pour le bâtiment D (estimation d'une connexion par famille). Le questionnaire de satisfaction a recueilli moins de retours que souhaité, avec 15 réponses, mais affiche toutefois une excellente moyenne de 4,75/5, reflétant les nombreux commentaires positifs adressés aux organisateurs. De plus, un service de navette assuré par RétroBus a été mis en place pour favoriser la mobilité douce, au plus grand plaisir des petits comme des grands. Enfin, un bar proposait des rafraîchissements pour l'ensemble des invités. Cette journée de partage, sous le thème du « Vivre ensemble » a donc été un véritable succès pour tous les participants de cette journée.



6. Divers et propositions individuelles

- L'APE se demande s'il serait possible de modifier l'organisation de la chantée de fin d'année afin de protéger les enfants du soleil ou de la pluie, et rapporte que la visibilité n'est vraiment pas idéale pour les parents. La Direction des écoles répond qu'un projet impliquant les pompiers a déjà été refusé et que cet événement, rassemblant plus de 600 enfants et 400/500 adultes, est compliqué à déplacer. Il serait envisageable de faire cette chantée dans la salle de gym de Bois-Murat, mais la Direction des écoles trouverait dommage que ce rassemblement ait lieu en intérieur et précise qu'il serait plus difficile de retrouver son enfant, les élèves étant placés à plat. Elle ajoute également que, comme chaque année, les enseignants répètent à de nombreuses reprises les préventions liées aux conditions climatiques (chaleur) et qu'il est de la responsabilité des parents de s'assurer que leurs enfants soient bien équipés. Toutefois, la Direction des écoles entend bien la demande et va réfléchir à une solution pour améliorer cet événement, en rappelant qu'il est avant tout destiné aux enfants, lesquels prennent énormément de plaisir lors de cette représentation.
- L'APE se questionne sur le spectacle scolaire ayant lieu tous les 4-5 ans et souhaite savoir si ce projet n'est plus d'actualité. La Direction des écoles répond qu'effectivement, pour le moment, ce projet est suspendu, à la suite de nouveaux engagements du Directeur des écoles qui lui laissent moins de temps à consacrer à ce spectacle. De plus, il n'y a pas une grande volonté ni motivation de la part des enseignants, et l'engagement demandé est colossal. La Direction des écoles prend toutefois note que ce spectacle est attendu et portera une attention particulière à ce sujet.
- La Direction des écoles informe également que le jardin potager du collège de l'Ofréquaz est sans cesse saccagé par des habitants, notamment par des parents qui viennent se servir directement dans le jardin. Les enseignantes sont démunies face à cette situation, et les enfants ne peuvent pas récolter ce qu'ils ont cultivé.
- Le Président demande à la Direction des écoles quand Mme Pradel sera remplacée ; il est répondu que ce remplacement sera effectif pour la fin de l'année 2025.
- L'APE se questionne sur la mise en place des horaires décalés et la modification des horaires de pause des enfants entre les plus jeunes et les plus âgés. La Direction des écoles répond qu'il existe actuellement de nombreuses contraintes légales ne leur permettant pas de modifier les horaires en vigueur. L'APE informe qu'un projet de modification de loi serait en cours afin de solutionner cette question. La Direction des écoles s'en réjouit et se dit bien entendu ouverte à la discussion. Elle explique également que les horaires du canton sont relativement coordonnés, hormis pour les communes jumelées dont les questions de transports sont beaucoup plus prononcées.
- L'AAEE revient sur le point 8 du PV du 20 mars 2025 et précise que l'usage de ce bac de « grattage » a été mis en place à la suite d'une utilisation quotidienne de ce dernier.

La séance est levée à 20h20

La Secrétaire :

Samia Sanchez-Meyer

Le Président :

Marc Veraguth